

OFFICIER DE POLICE

Descriptif du métier et missions principales

Les officiers de police appartiennent au **corps de commandement de la Police Nationale**. Ils secondent ou suppléent les commissaires de police dans l'exercice de leurs fonctions. Ils peuvent également exercer des fonctions de direction et assurent le commandement des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la Police Nationale. Officier de police judiciaire (OPJ), il peut être amené à diriger des enquêtes relatives aux affaires de droit commun (traitement de la petite et moyenne délinquance, d'homicides, de stupéfiants, de mœurs, etc.) ou participer à la recherche de renseignements. Ils exercent en tenue ou en civil selon la nature de leurs fonctions.

Le corps comprend 4 statuts :

- Elève officier
- Lieutenant de police
- Capitaine de police
- Commandant de police

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible uniquement sur concours.

- Être de nationalité française
- Être titulaire ou en cours d'acquisition d'un **diplôme de niveau bac+3¹** (**En pratique, la plupart des candidats sont titulaires d'un M1 ou d'un M2**)

Sont admis en en équivalence d'une licence tout diplôme, titre de formation ou attestation établie par une autorité compétente prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle de formation au moins de mêmes niveau et durée que ceux sanctionnés par les diplômes et titres requis, qu'ils soient nationaux ou étrangers (européens ou non).

- **Être âgé de 35 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours**, sauf dérogations particulières (voir dispositions particulières sur :

¹ Aucun diplôme exigé pour :

- Les mères et les pères d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement
- Les sportifs de haut niveau

<https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/concours-externe/officier-de-police>)

2

N.B. : peuvent se présenter les candidats justifiant qu'ils accomplissent la dernière année d'études en vue de la possession d'un des diplômes ou titres requis. En cas de réussite au concours, ils ne seront nommés élèves que s'ils justifient, avant la date fixée d'entrée en école qui suit immédiatement le concours, de la possession du diplôme ou titre. Peuvent faire acte de candidature toutes personnes qui justifient de trois années d'activité dans la même catégorie socioprofessionnelle que celle de l'emploi postulé (2 ans pour les titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui requis).

Après la réussite au concours, l'élève officier de police suit une formation de 18 mois à l'École Nationale Supérieure de la Police (ENSP) de Cannes-Ecluses (77). La formation des élèves officiers de police comprend des enseignements généraux et des enseignements spécifiques. A l'issue des 6 premiers mois, les élèves sont nommés officiers de police stagiaires. La durée du stage est de 1 an. Ceux qui ont donné satisfaction sont titularisés dans le grade de capitaine de police. Cette titularisation est subordonnée à la possession du permis de conduire les véhicules automobiles (catégorie B). Le choix des postes s'effectue en fin de scolarité, sur une liste de postes vacants, en fonction du rang de classement de sortie d'école. A savoir : la nomination en qualité d'élève est subordonnée à la souscription d'un engagement de rester 5 ans au service de l'Etat à compter de la titularisation. Durant 5 ans minimum, il reste affecté dans la zone de défense de sa première affectation. Il peut alors accéder par promotion interne aux grades de capitaine puis de commandant de police. Au titre de la promotion sociale (après 4 ans de services effectifs), il peut accéder au concours interne de commissaire de police. Des postes d'officier sont accessibles par le biais d'un concours interne ou d'une promotion accordée aux gardiens de la paix qui ont atteint le dernier échelon.

Epreuves du concours externe

La nature des épreuves au concours prédispose très largement les juristes quant aux chances de réussite.

Le concours d'officier de police comporte de nombreuses épreuves qui demandent, en effet, un **bon niveau en droit et notamment en droit pénal général, procédure pénale et droit administratif général**. Il comporte, depuis [l'arrêté ministériel du 27 janvier 2014 modifié](#), cinq épreuves d'admissibilité et quatre épreuves d'admission. S'y ajoutent trois épreuves psychotechniques, psychiques et physiques d'admissions obligatoires (**Tests**

² La limite d'âge n'est pas exigé pour :

- Les mères et aux pères de trois enfants et plus et aux personnes élevant seules un ou plusieurs enfants
- Les sportifs de haut niveau

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

psychotechniques écrits, l'épreuve de gestion du stress et les épreuves d'exercices physiques).

Admissibilité

Les épreuves écrites font l'objet d'une double correction, sauf les questionnaires à choix multiple.

- 1) **Epreuve de culture générale** consistant en une dissertation sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques et sociaux en France et dans le monde depuis 1900 jusqu'à nos jours (durée : 4 heures, coefficient 4)
- 2) **Résolution d'un cas pratique**, à partir d'un dossier documentaire à caractère administratif, (Durée : 4h00, coefficient 3)
- 3) **Questionnaire à choix multiple ou à réponses courtes** portant sur les connaissances générales des événements qui font l'actualité politique française et internationale, le fonctionnement institutionnel politique français et européen, les règles du comportement citoyen, les missions et l'organisation générale des services de la Police Nationale et des services du ministère de l'Intérieur (durée : 1h00 – coefficient 3)
- 4) **Questionnaire à choix multiple ou à réponses courtes** portant sur le droit administratif général et/ou les libertés publiques (Durée : 1h00 – coefficient 2)
- 5) **Epreuve** portant sur le droit et/ou la procédure pénale (Durée : 3h00 – coefficient 2)

Pré-admission

Pour y participer, le candidat doit avoir obtenu, aux épreuves d'admissibilité, un total de points, déterminé par le jury, qui ne peut être inférieur à 112 points.

- 1) **Deux épreuves d'exercices physiques**. Cette épreuve est composée de 2 ateliers : un parcours d'habileté motrice et un test d'endurance cardio-respiratoire (coefficient 3).
Voir détails des épreuves à la page suivante :

https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/concours-externe/officier-de-police#cdt_access

Toute note inférieure à 7/20 à l'un ou l'autre des 2 ateliers est éliminatoire.

Admission

Pour y participer, le candidat doit avoir réussi les épreuves de pré-admission.

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

- 1) **Des tests psychotechniques écrits**, non notés, destinés à évaluer le profil psychologique et la capacité à travailler en groupe (Durée : 3h00)
- 2) **Epreuve de mise en situation individuelle** à partir d'un cas pratique tiré au sort pouvant comporter un dossier documentaire professionnel d'une dizaine de pages (Durée : 30 minutes, préparation : 30 minutes, coefficient 4)
- 3) **Entretien avec le jury** s'appuyant sur des questions d'ordre général à partir d'un thème d'actualité tiré au sort par le candidat permettant d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat, ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer l'emploi postulé (Durée : 35 minutes, préparation : 35 minutes, coefficient 5).
Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire
- 4) **Epreuve orale obligatoire de langue étrangère** consistant en une conversation (Durée : quinze minutes ; coefficient 3). Les langues admises sont l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien. Le candidat indique son choix lors de son inscription au concours (Durée : 15 minutes, coefficient 3)

Vous trouverez le programme détaillé des épreuves sur :

https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/concours-externe/officier-de-police#cdt_access

Préparations au concours d'officier de police de l'IPAG de Paris

La préparation de l'IPAG de Paris

L'Institut de Préparation à l'Administration Générale de Paris (IPAG) propose une préparation au concours externe d'officier de police.

La sélection est opérée en externe, **sur dossier**. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de l'IPAG de Paris :

http://www.ipagdeparis.org/1301409017260/0/fiche_article/&RH=IPAG-PREP

Classe Préparatoire Intégrée (CPI) de Cannes-Ecluse (77)

Dans le cadre de la promotion de l'égalité des chances, **l'ENSP propose une Classe Préparatoire Intégrée (CPI)** pour les candidats au concours externe d'officier de police. La sélection se fait sur dossier en fonction de critères scolaires, sociaux, économiques et géographiques. 20 candidats sont sélectionnés chaque année. **Retrait des dossiers en ligne sur le site internet de l'ENSP. Date limite de dépôt fin mai et épreuves de sélection début juillet. Préparation d'octobre à juin.**

Depuis le début du dispositif, en 2006, 72 % des élèves sont entrés dans la fonction publique dont 54 officiers de police.

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

Les conditions d'accès :

- Être âgé de 35 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours ;
- Être de nationalité française ;
- Être titulaire d'une licence ou d'un diplôme équivalent ;
- Être déclaré médicalement apte à exercer un service actif ;
- Avoir un casier judiciaire vierge ;
- Conditions de ressources : revenu brut global annuel (RFR) du candidat et / ou des parents plafonné à 33 100 euros ou titulaire d'une bourse ou demandeur d'emploi répondant aux conditions de ressources.

La sélection des candidats aura lieu alternativement chaque année sur le site ENSP de Cannes-Écluses (77) ou de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (69).

Les épreuves de sélection

- **Examen des dossiers de candidatures ;**
- **Tests psychotechniques ;**
- **Questions à réponses courtes (QRC)** sur les thèmes suivants :
 - Droit pénal et/ou procédure pénale
 - Droit public (droit administratif, droit constitutionnel, libertés publique)
 - Culture générale (histoire du monde contemporain)
- **Entretien avec un jury** portant sur le cursus, la motivation et la culture générale du candidat

Pour en savoir plus, consulter les dates d'inscription, vous inscrire, consulter la page suivante : <https://www.devenirpolicier.fr/concours-externe/officier-de-police/cpi-officier-de-police>

Le parcours d'études avec l'Université Paris II Panthéon Assas

- Master 1 en droit
- Master 2 « [Droit et stratégies de la sécurité](#) » /autre master 2 en droit

Qualités et compétences requises

Les policiers doivent être, de manière générale, dotés de qualités humaines et physiques.

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

Sens du service public ; Autorité ; Sens des responsabilités ; Bonne condition physique ;

Courage; Impartialité ; Savoir garder son sang-froid ; Psychologie ; Compétences juridiques ; Déontologie ; Rigueur ; Sens de l'initiative ; Pédagogie ; Aptitude au dialogue et à l'écoute ; Technicité ; Goût pour le travail en équipe ; Disponibilité ; Savoir travailler dans l'urgence ; Réactivité ; Gestion des situations éprouvantes ; Esprit d'analyse et de synthèse ; etc.

Emploi

Au 1^{er} janvier 2020 (**salaires net mensuels** à Paris)

Dès l'entrée en formation	1 303 € net/mois (hébergement gratuit)
Début de carrière	2 433 € net/mois
Fin de carrière	4 413€ net/mois

Une trentaine de postes environ sont proposés chaque année au concours national. Voir sur le site de la police national, les dates d'inscription.

Pour aller plus loin

1) Ressources disponibles en salle de documentation du CIO

Logiciel Parcouréo (fiches métiers disponibles)

ONISEP. *Atlas de la formation initiale en France*. (CD rom pour rechercher des formations dans la France disponible sur les ordinateurs du CIO)

Plaquette « Préparations aux concours et examens professionnels » : Institut d'Etudes Judiciaires de l'Université Paris II Panthéon-Assas et Institut de Préparation à l'Administration Générale de Paris (IPAG de Paris).

ONISEP Parcours. *Les métiers du droit*. 2016

ONISEP Parcours. *Les métiers de la justice*. 2015

L'ETUDIANT. *Le grand livre des métiers*. 2018

Classeur CIDJ n°2.51

STUDYRAMA. *Concours police, gendarmerie, défense*.2019

STUDYRAMA. *Commissaire de police et officier de police - catégorie A*. 2016

SIREY. *Commissaire de police officier de police officier de gendarmerie*. 2017

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

SIREY. *Commissaire de police officier de police officier de gendarmerie*. 2013

Dossier salle de documentation n°755.

2) Liens utiles

Métiers et secteurs

- **Organisme de référence : bureau du recrutement de la Police Nationale**

73 rue Paul Diomède BP 14463020 Clermont-Ferrand Cedex 204 73 19 52 00

Numéro info recrutement : 0 800 22 08 00 (appel gratuit depuis un poste fixe)

- **Site d'information pour le recrutement de la Police Nationale** (conditions d'accès, programme détaillé du concours, inscription en ligne, annales depuis 2007, coordonnées des services de recrutement, etc.)

<https://www.devenirpolicier.fr/>

- **Site de l'École Nationale Supérieure de la Police (ENSP)**

<http://www.ensp.interieur.gouv.fr/>

- **Site du ministère de l'intérieur**

www.interieur.gouv.fr

- **Préparation de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale de Paris**

<http://www.ipagdeparis.org/>

- **Décret n°2005-716 du 29 juin 2005 portant statut particulier du corps de commandement de la Police Nationale (officiers de police)**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000260352&fastPos=1&fastReqId=1821021078&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

- **Décret n°2005-939 du 2 août 2005 portant statut particulier du corps de conception et de direction de la Police Nationale (commissaire de police)**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000813276&fastPos=2&fastReqId=1133875138&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

- **Arrêté du 29 juillet 2014 modifiant l'arrêté du 27 janvier 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des concours pour le recrutement des officiers de la Police Nationale**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029347315&dateTexte=&categorieLien=id>

- **Arrêté du 28 mars 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des concours pour le recrutement des commissaires de police de la Police Nationale**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028814584&categorieLien=id>

- **Informations sur les métiers des filières administratives, techniques et des systèmes d'information et de communication**

<http://www.interieur.gouv.fr/fr/A-votre-service/Le-ministere-recrute/Filiere-administrative>

<http://www.interieur.gouv.fr/fr/A-votre-service/Le-ministere-recrute/Filiere-administrative/Les-metiers-de-la-filiere-administrative>

Sources utilisées pour réaliser cette fiche

- <https://www.oriane.info/>
- <http://www.cidj.com/>
- <http://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers>
- Classeurs du CIDJ
- ONISEP. *Le dico des métiers*. 2013
- <https://www.devenirpolicier.fr/>